

# Se déplacer

## Le Pass Navigo et le forfait Améthyste

Le Pass Navigo est un titre de transport en commun qui vous permet de voyager librement en l'Île-de-France. Il peut être acheté pour deux à cinq zones géographiques. Pour les salariés, la moitié du prix du Pass Navigo est prise en charge par l'employeur.

Les personnes âgées et les personnes handicapées, non imposables ainsi que les anciens combattants peuvent bénéficier gratuitement ou à tarif très préférentiel d'un Forfait Améthyste, pour les zones 1 à 5 (anciens combattants) ou 3 à 5.

La demande est à faire au CCAS.

## Le Pass' Local

Le Pass' Local permet des déplacements illimités en bus sur le territoire de Vélizy-Villacoublay et ses environs.

La ville, très attachée à la qualité de vie de ses aînés, propose une carte annuelle de janvier à décembre de transport pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le coût est variable en fonction de vos ressources sur présentation de votre dernière feuille d'impôts sur le revenu.

Cette carte vous permet de voyager sur toutes les lignes du réseau Phébus de Vélizy-Villacoublay, y compris la CVM et sur toutes les lignes du réseau SVTU de Versailles.

## Utiliser le PAM 78

Le [dispositif PAM 78](#) permet aux personnes à mobilité réduite vivant à domicile d'effectuer des déplacements occasionnels ou réguliers (minimum 500 mètres), seules ou accompagnées, de 6 heures à minuit.

Ce dispositif concerne à la fois les personnes handicapées et les personnes âgées.

## Le transport solidaire communal

Ce service s'adresse aux Véliziens éprouvant des difficultés à se déplacer, ponctuellement ou durablement, sans conditions d'âge. La présence d'un accompagnateur est possible si elle est nécessaire au déplacement de la personne.



Les personnes utilisant les transports en commun ne pourront bénéficier du transport solidaire, sauf circonstances particulières entraînant une perte de mobilité ponctuelle.

Un enfant mineur devra être accompagné d'une personne majeure.

Le transport solidaire assure les déplacements à l'intérieur des limites de la commune (possibilité d'extension lors d'activités proposées par la ville) :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le samedi de 9h à 11h

Les déplacements à l'extérieur de la ville pour tout rendez-vous pris en dehors des vacances scolaires, en fonction des capacités du service :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**Le retour sur Vélizy-Villacoublay est prévu avant 17h.**

- Le tarif du ticket est de 1,06 euros pour un trajet aller-retour soit le carnet de 10 tickets 10,80 €
- L'accès au service se fait sur inscription. Les réservations doivent être demandées une semaine avant le jour du déplacement. Réservations au 01.34.58.50.28

Les situations « urgentes » pourront être prises en compte dans la mesure des disponibilités du planning.

- [S'inscrire au Transport Solidaire](#)

## Utiliser le réseau de transport en commun et connaître les horaires

- [Réseau de bus sur Vélizy-Villacoublay](#)

## Documents

[Règlement du Transport solidaire](#)

## En savoir plus

[Pass Navigo](#)